



# NON À LA DÉMULTIPLICATION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES QUI DÉNATURENT NOS PAYSAGES



**PARTICIPONS À LA CONSULTATION PUBLIQUE**

<http://tinyurl.com/hdmub4k>

AVANT LE 9 FÉVRIER 2016

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2016, le décret relatif à la publicité de la loi "Croissance" – dite loi Macron – permettra de démultiplier considérablement la taille et le nombre des panneaux publicitaires extérieurs, qui pourront même désormais être scellés au sol dans les



villages et les parcs naturels où ils sont pourtant interdits depuis toujours ! En outre, des dizaines de milliers de panneaux lumineux énergivores seront installés en contradiction totale avec les engagements annoncés par le gouvernement pour la COP21.

